



La période de confinement que nous devons respecter pour assurer au mieux notre protection contre le virus Covid 19, nous oblige à vous proposer une démarche exceptionnelle de présentation de ce rapport sur le moral et d'activités 2019.

C'est pourquoi, en lieu et place d'un vote sur ce rapport qui aurait dû avoir lieu lors de l'AG du 17 avril, il vous est donc demandé de bien vouloir nous faire savoir :

- Les remarques éventuelles qu'appelle de votre part la lecture de rapport moral ci-après,
- Si vous êtes intéressés par la possibilité le choix du renouvellement automatique des adhésions, en nous adressant le bulletin d'enquête joint au présent envoi.

Lors de l'AG prévue le 27 novembre 2020, notre dialogue sera plus habituel.

Le rapport moral et d'activités durant l'année 2019

Les adhésions, c'est l'encouragement pour la conduite de nos travaux :

- L'AMAR comptait 749 adhérents au début de l'année 2019. Nous sommes 957 à la fin de l'année. Notre objectif était d'atteindre 1 000....

Il est à noter que nous devons effectuer de nombreuses relances pour obtenir le renouvellement des adhésions !

Les points concernant l'avancement du projet

Dans notre plan d'actions pour 2019, après les études techniques effectuées les années précédentes, il était prévu de lancer l'appel d'offres afin de définir l'équipe de conception/réalisation, lorsque nous serions en possession de toutes les informations techniques et administratives nécessaires. C'est ainsi que :

- 1- Suite à notre demande, cosignée avec le Président de la CARO, au Sous-préfet de Rochefort, nous avons eu connaissance des différentes contraintes réglementaires, juridiques et techniques que nous devons respecter pour la faisabilité de notre projet. Celles-ci ont été portées à votre connaissance dans la Lettre du Moulin Hubert n°10.
- 2- En possession de ces informations, avec notre AMO nous avons publié, le 13 septembre dans le journal Le Moniteur, un appel à candidatures pour obtenir une équipe conception-réalisation.

Cette équipe, pour laquelle nous avons fixé la composition en compétences, devra conduire l'étude des travaux qu'elle sera en charge de réaliser par la suite.

Ce choix d'une contractualisation avec un partenaire unique devrait nous permettre une facilité de gestion et de conduite de projet, d'où une garantie de l'objectif de résultats (technique, financier et délai, fonction de notre capacité de financement).

Quatre cabinets nous ont contactés et nous avons reçu deux dossiers de candidature :

- Le groupement ASSELIN SAS,
- Le groupement PERRAULT frères.

Fin novembre, après étude de ces deux dossiers, nous informions ces deux groupements que leur candidature avait été retenue pour participer à la seconde phase du concours contenant une « épreuve en loge » (voir Lettre du Moulin n°12).

A titre d'information, le 23 mai, à l'invitation du comité Rochefort de la Société des Membres de la Légion d'Honneur et de l'Université du Temps Libre, **Monsieur Bernard Lassus** est

venu à Rochefort faire une conférence sur son œuvre d'architecte paysagiste qu'est le Jardin des Retours.

Ceci a permis, lors d'une rencontre avec Pierre Gras et Michel Métais, de lui indiquer l'emplacement que nous souhaitons pour le moulin au sein de ce lieu classé.

Notre fonctionnement

- Le CA s'est réuni sept fois.
- Les groupes histoire, communication et exploitation touristique ont fusionné pour ne faire qu'un seul groupe animé par Denis Roland.
Le groupe technique a pour animateur André Béthencourt.

Durant cette année, nous vous avons adressé trois « Lettre du Moulin Hubert ».

Depuis le 15 septembre, notre association dispose du site internet moulin-arsenal.fr, contenant notre page Facebook et qui vous permet d'adhérer par l'intermédiaire d'Helloasso.

Ce site a été réalisé par Rémi Letrou. Jean Dominique Lamy participe à la mise à jour de la page Facebook en renfort de Cécile Gall-Bouché.

Lors du forum des associations, notre stand a connu un franc succès avec la présentation de la maquette d'André Béthencourt, ce qui nous a permis d'obtenir des nouveaux adhérents.

Des distributions régulières de notre dépliant, avec le nouveau bulletin d'adhésion, ont été faites chez les commerçants par Hervé Cuguen et Jacky Lucas.

Notre projet a fait l'objet de plusieurs annonces et articles dans la presse locale, radio, journaux, télévision.

A leur demande, une conférence a été prononcée à l'AVF de La Rochelle, puis aux Lions Club Rochefort Arsenal.

Nous avons accepté la candidature de Mademoiselle Marianne SOULARD, en master Patrimoine de l'Université à la faculté de Poitiers, pour effectuer son mémoire de master 2 sur notre projet. Son sujet est de constituer un dossier de mécénat.

Récompense : le 26 janvier 2019, l'équipe de la Jeune Chambre Economique de Rochefort reconnaissait l'intérêt de notre projet en désignant le Président de l'AMAR « Le Rochefortais de l'année 2018 ».

*
* *

L'année 2020 : les actions accomplies et le programme prévu

Ce qui a été fait depuis le 1^{er} janvier de l'année

- A- Deux réunions du CA
- B- La réunion du jury pour la préparation des questions de l'épreuve en loge
- C- L'épreuve en loge le 7 février

A1- Lors de la réunion du CA le 13 janvier, l'essentiel a consisté à définir la composition et la réunion du jury, en vue de l'épreuve en loge prévue le 7 février.

A2- Celle du 2 mars avait pour objet de :

- o Préparer l'AG, initialement prévue le 17 avril,

- De définir les conditions de notre participation à l'association de l'Arsenal des Mers.

B- Le jury s'est réuni le 24 janvier pour définir les questions qui devaient être posées aux candidats lors de l'épreuve en loge du 7 février, à partir de l'étude de la note technique qu'ils nous avaient adressées.

C- Notre site moulin-arsenal.fr contient le déroulé de cette épreuve en loge, qui a fait l'objet de la Lettre du Moulin Hubert n°13.

Sur les six questions qui étaient posées, la différence entre les deux candidats s'est faite sur les réponses apportées aux trois questions suivantes :

- Comment concevez-vous votre contribution à la résolution des contraintes indiquées par les services de l'Etat ?
- Comment envisagez-vous l'implantation du chantier pendant la construction ?
- Comment envisagez-vous le fonctionnement du bateau racleur ?

Après délibération du jury, c'est le groupement ASSELIN SAS qui a été retenu.

Avec le représentant de ce groupement et l'AMO, une première réunion a eu lieu le 14 février, afin de définir les actions à conduire pour l'étude de conception.

La première action a été de rédiger un projet de contrat cadre avec le groupement Asselin SAS. Ce projet a été adressé le 26 mars à l'entreprise ASSELIN pour étude en vue de la signature.

Le programme prévu en 2020

1- L'objectif est d'obtenir le permis de construire le plus tôt possible, **condition nécessaire** à la poursuite du projet, obtention de permis à partir de laquelle nous pourrions notamment contacter des mécènes.

Malgré le contexte créé par le confinement, nous espérons que l'équipe conception pourra préparer le dossier devant être adressé aux services de l'Etat, et nous présenter ses premiers travaux lors de l'assemblée générale le 27 novembre à 17h30 au palais des congrès.

2- L'AMAR ayant trois années d'existence devrait pouvoir recevoir directement des dons défiscalisables, dès la fin 2020. Pour cela, nous devons avoir l'aval des services fiscaux qui nous demandent de présenter 3 budgets consécutifs exécutés.

C'est pourquoi nous vous présentons ci-après le rapport financier 2019 que nous devons soumettre à votre vote lors de l'AG prévue le 17 avril.

3- Nous étudions la faisabilité de vous offrir la possibilité de choisir le renouvellement automatique des adhésions, par prélèvement bancaire en début de chaque année. Cette possibilité ne sera envisageable que si le nombre d'adhérents faisant ce choix le justifie. D'où notre demande de bien vouloir nous adresser le bulletin d'enquête joint si vous souhaitez profiter de cette solution.

Les activités prévues durant cette année 2020 ne nous permettront certainement pas de vous informer aussi régulièrement que nous l'avons fait jusqu'alors.

Nous comptons, dès maintenant, sur le renouvellement de votre adhésion 2020, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait. Merci aux adhérentes et adhérents qui l'ont déjà fait.